

Avis sur l'évolution organisationnelle du Département des systèmes d'information (DSI)

La direction de l'Inserm a énoncé de nouvelles orientations pour le DSI et a chargé son nouveau directeur, arrivé au printemps 2018, de les appliquer.

Les principaux objectifs sont d'avoir un SI au service des métiers de l'Inserm, moteur de l'innovation numérique, urbanisé, optimisé mutualisé et rationalisé, de développer l'offre de service et de garantir la sécurité.

La réorganisation repose sur la recréation du département autour de 5 services et d'une cellule de sécurité. Elle entraînera un profond changement d'organigramme, la réduction du nombre de services et de missions, ainsi que la révision des fonctions managériales pour un certain nombre d'agents. Les fonctions à fortes expertises seront développées en compensation.

La direction s'est engagée à recevoir chaque agent pour échanger sur la nouvelle organisation, un accompagnement RH et un plan de formation doit être mis en place. A noter que cette réorganisation s'effectuera à effectifs constants. Elle devrait être opérationnelle pour le printemps 2019. Le Sgen-CFDT est intervenu pour demander à ce que la rémunération des agents qui exerceraient des fonctions d'un niveau supérieur à celles qui ont actuellement les leurs soit réexaminée (aucune baisse ne devant par ailleurs intervenir).

- **Votants : 9**
- **Pour : 9** Sgen-CFDT (3), CFTC (1), SNCS FSU (1), SNTRS-CGT (3) indépendant (1)
- **Abstention : 0**
- **Contre : 0**

Les représentants du personnel ont ensuite adopté à l'unanimité la motion commune suivante :

Recentrer le DSI sur des activités plus orientées vers les métiers de la recherche et sur les technologies innovantes est un enjeu majeur pour l'Inserm. Le DSI ne pouvait pas continuer à travailler de la même manière dans un monde où la technologie est en constante évolution.

Mais faire du DSI un véritable support aux métiers de la recherche biomédicale et en santé tout en assurant, comme aujourd'hui, le maintien et le développement des infrastructures informatiques, **par une réorganisation et un redéploiement des fonctions du personnel à moyens constants, apparaît peu réaliste.**

Les représentants du personnel au Comité Technique de l'Inserm, réuni le 15 novembre 2018, demandent que des moyens supplémentaires, financiers et en personnels, soient accordés au DSI pour mener à bien cette réorganisation. Ceci ne peut se faire au détriment des autres postes budgétaires de l'Institut. Il s'adresse à la Direction générale pour que le budget de l'organisme soit augmenté en conséquence.

Ils demandent également que soit **saisi le Comité Spécial Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CSHSCT) du siège dont dépend le DSI** pour accompagner les personnels dans ce changement organisationnel du DSI.